



RÉGION NORD PAS DE CALAIS
pierreparesys@orange.fr – site : www.uspsy.fr

LETTRE OUVERTE au Directeur de l'EPSM des FLANDRES du 03/07/09

Monsieur le Directeur,

Malgré les difficultés grandissantes de l'exercice des fonctions de chef de services ces dernières années, à la demande de l'équipe, que je remercie au passage de son soutien, j'en ai finalement sollicité le renouvellement.

Avec les autres représentants de l'Administration, vous avez, dans le cadre du conseil exécutif du 22 juin 2009, émis un avis défavorable au renouvellement des fonctions de chef de service que j'exerce depuis quinze ans. La commission médicale d'établissement (CME) avait, quant à elle, émis préalablement un avis favorable.

A l'initiative du Président de la CME, vous m'avez reçu avec deux directeurs et la responsable de la cellule juridique pour m'en faire un exposé des motifs.

Vous me reprochez donc, Monsieur le Directeur :

1) d'avoir exercé mes fonctions de chef de service et, à ce titre, d'avoir utilisé les moyens du service au plus près de l'intérêt des patients

- d'avoir refusé de proposer des traitements au moindre coût inadaptés pour les patients dont nous avons la responsabilité.

- d'avoir permis l'accueil direct dans le service de tous les patients du secteur afin de limiter les délais de prise en charge par l'équipe et de limiter les facteurs de discontinuité dans le traitement. D'avoir permis un accueil dans le service et donc dans l'établissement de centaines de patients relevant des autres secteurs.

- d'avoir privilégié la psychiatrie de liaison sur l'hôpital local du secteur (Polyclinique de Grande-Synthe) qui accueille 1/3 des passages aux urgences du littoral, sans distinction du secteur de provenance, tout en permettant des consultations de liaison rapide sur l'hôpital de Dunkerque

- d'avoir tenté le plus longtemps possible (12 ans) de défendre un projet d'implantation de lits le plus adapté aux besoins de la population, de l'équipe et d'un coût "raisonnable" (plus proche des patients et de leur famille, articulé à un plateau technique existant...). Vous me reprochez, Monsieur le Directeur, d'avoir essayé de limiter les conséquences négatives d'orientations autoritaires, inadaptées et coûteuses préconisées par l'ARH, de veiller à ce que le surcoût (essentiellement qualitatif : difficultés d'accès et moindre disponibilité soignante) soit le moins possible endossé par les patients et leur famille, en refusant de travailler sur un projet sans avoir la moindre idée des moyens mis à disposition.

- d'avoir provoqué la fermeture d'une structure alors qu'il s'agissait en fait d'une initiative exclusivement administrative pour le moins inadaptée, inutile et même néfaste pour les patients, et la réalisation de leurs projets et de leurs soins en cours ..

- d'avoir, avec l'équipe, constamment recherché le compromis entre soins et sécurité afin, d'une part permettre l'accès pour les détenus à des soins ni distincts ni appauvris, à toutes les activités collectives dans un but thérapeutique, d'autre part de permettre aux fumeurs de

ne pas souffrir de leur dépendance et des conséquences d'un sevrage brutal, tout en participant à la vie institutionnelle.

2) d'avoir exercé ma fonction médicale (dans le même cadre que le 1) mais aussi en garantissant la confidentialité des informations et le secret médical, malgré les tentatives réitérées de favoriser une transparence plus confortable pour l'administration que les procédures légales, au mépris du code de déontologie, de l'intérêt des patients et d'un exercice éthique, indépendant, de la médecine ...

3) d'être syndicaliste et, à ce titre, de diffuser par messagerie toute information utile au travail et à la réflexion des agents de l'Etablissement dans le cadre sociétal dans lequel ils exercent leurs pratiques

4) de ne manifester, malgré cela, qu'une relative exaspération dans les diverses demandes écrites ou verbales restées le plus souvent sans suite ...

En résumé, Monsieur le Directeur, vous me reprochez d'avoir exercé mon métier mais d'avoir douté des voies comptables et remis en cause l'infaillibilité de leurs représentants régionaux et locaux.

Si ces reproches, Monsieur le directeur, correspondent à une conception de la "modernité" actuellement à l'honneur, ils n'en demeurent pas moins contestables et ne font finalement que conforter mon choix et ma demande de renouvellement. Il s'agit en effet, de me permettre, ainsi qu'à l'équipe de parfaire le dispositif actuel. Pour cela il nous faut continuer à défendre la politique de secteur et l'obligation de mettre à disposition les moyens et les outils permettant l'accès pour la population, à des soins quand ils sont nécessaires, sans discrimination dans l'accès ou dans la qualité des soins en fonction du diagnostic, de l'âge, de la catégorie sociale, du niveau de dépendance, de la situation géographique etc. La meilleure garantie en est le maintien de l'équation un pôle-un secteur (pour cette raison majoritairement défendu).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Docteur Pierre PARESYS
Chef de service du secteur 59G04.